



Luxembourg, le 13 février 2023

Groupe de travail MAEE-ONGD

Réunion du 17 janvier 2023 à 14h30 au Cercle

Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme Sylvie dos Santos, Desk ONGD, Coordination Desk ONGD et Accords-Cadres Développement
- Mme Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement, Desk/Experte thématique, Environnement/Climat
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme Julie Piccini, Desk ONGD, Cofinancements

Pour les ONGD :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Présidente
- M. Sebastian Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Plaidoyer national et médias
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Analyse et partenariat
- Mme Rebecca Kirch, Éducation à la citoyenneté mondiale
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- Mme Antje Mengel, Aide internationale à la Croix-Rouge luxembourgeoise

1. Approbation de l'ordre du jour

Sur demande du Cercle les points suivants sont ajoutés en tant que divers à l'ordre du jour : frais administratifs et Assises de la Coopération.

2. Agréments ministériels : état des lieux

En septembre 2022, 83 ONGD sur 91 agréées ont demandé le renouvellement de leur agrément ministériel pour les exercices 2023-2024. De ces 83 demandes de renouvellement, **65 renouvellements** ont été **accordés fin 2022** pour les années 2023 et 2024. 1 ONGD a communiqué au MAEE l'arrêt de ses activités.

18 demandes sont actuellement en suspens en attendant la régularisation du dossier par l'ONGD.

Le Ministère a informé les ONGD en question qu'à partir du 1er janvier 2023, il ne sera pas en mesure d'instruire des demandes de cofinancement et/ou d'accorder des subsides financiers pour les projets en cours incombant pour l'exercice 2023. Les ONGD peuvent toutefois soumettre des propositions de projets lors de l'appel à propositions en cours qui ne pourront qu'être traitées après la régularisation de leur dossier d'agrément ministériel.

Sur demande du Cercle, le Ministère informe que trois nouvelles demandes d'agrément ministériel ont été soumises.

3. Accords-cadres développement : état des lieux

Le 2 février 2023, les 3 organisations non gouvernementales suivantes : Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise, Handicap International Luxembourg et Frères des Hommes signeront la reconduite de leurs accords-cadres de développement respectifs.

Ces 3 accords-cadres bénéficieront d'une contribution totale du Ministère de 27.924.694,53 € entre 2023 et 2027. Les activités bénéficieront d'un co-financement du MAEE entre 60 et 80 %.

Géographiquement les activités des accords-cadres développement qui seront mises en œuvre par les ONGD se situeront dans **les 19 pays suivants** : Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal, Rwanda, Tchad, Éthiopie, République démocratique du Congo, Madagascar, Laos, Bangladesh, Cambodge, Myanmar, Népal, Afghanistan, Territoires palestiniens occupés, Haïti, Nicaragua et Guatemala contenant également des activités régionales en Amérique du Sud et en Afrique subsaharienne.

4. Projets annuels sensibilisation et éducation au développement : état des lieux (VG)

12 demandes de subside ont été déposées pour l'année 2023 pour un budget total d'environ 950.000 €, dont un peu plus de 710.000 € de part MAEE, ce qui représente une augmentation de 77.13% par rapport au budget des projets annuels 2022.

Tous les projets ont été acceptés, et les Conventions signées par le Ministre ont été envoyées le 11 janvier 2023 aux ONGD concernées.

Tel que précisé dans le dernier groupe de travail, 5 des 12 dossiers avaient fait l'objet d'une demande de révision dès réception des dossiers. Au cours des analyses, 9 des 12 dossiers ont fait l'objet de révisions supplémentaires.

Les 12 projets 2023 viennent s'ajouter aux 15 accords-cadres et 2 mandats en cours pour les années 2022-2024. Le budget total MAEE pour la sensibilisation et l'éducation au développement s'élèvera en 2023 à 4.026.704,45€, ce qui représente une hausse de 11.41 % par rapport au budget 2022.

Face à l'augmentation des coûts salariaux, le Cercle s'interroge s'il y a une marge de manœuvre pour l'année 2024 pour revoir le budget alloué aux accords-cadres sensibilisation (2022-2024). Le Ministère n'exclut pas une possible marge de manœuvre mais cela dépendra du budget alloué à la ligne sensibilisation en 2024.

5. Taux de change / Inflation

Le Ministère confirme que les ONGD peuvent utiliser d'autres lignes budgétaires que celles prévues (ligne taux de change et imprévus), avec l'accord préalable du MAEE, pour combler les dépassements budgétaires liés à un taux de change défavorable ou à une hausse exponentielle des prix.

Il est possible pour les ONGD de demander une augmentation budgétaire de leurs projets/programmes au Ministère. Le MAEE rappelle toutefois que la demande devra être dûment justifiée et qu'il faudra respecter le plafond annuel des 300.000 € pour les cofinancements et le plafond annuel des 3 millions € pour les accords-cadres développement. Les ONGD devront joindre à la demande de rehaussement un tableau financier et un cadre logique révisés. La demande, si acceptée, fera l'objet d'un avenant à la Convention existante entre les deux parties.

6. AOB :

- a) **Date butoir - appel à propositions :** Le MAEE rappelle que la date butoir pour soumettre des propositions de projets est le **31 janvier 2023**.
- b) **Frais administratifs :** Le Ministère confirme que le [règlement grand-ducal](#) portant sur les frais administratifs est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2022. Il s'applique par conséquent sur l'exercice 2022 et concerne donc le remboursement des frais administratifs de l'année 2021. Les ONGD concernées ont toutes été contactées.
- c) **Assises de la Coopération :** Le bilan des Assises 2022 est positif même si le Cercle juge que le mois de décembre n'est pas idéal pour organiser un tel événement et que certaines présentations auraient pu être plus dynamiques. Le Cercle s'interroge sur la meilleure manière d'attirer plus de monde le deuxième jour des Assises et suggère de revoir le format pour le deuxième jour.
Vu que cette année est marquée par les élections, le Ministère n'a pas encore fixé de dates pour l'organisation des prochaines Assises, mais elles tomberont en principe en deuxième moitié d'année 2023 si elles sont organisées.